

20250213 InfoMigrants

<https://www.infomigrants.net/fr/post/62834/paris--la-justice-ordonne-levacuation-des-300-mineurs-isoles-qui-occupent-la-gaite-lyrique>

Actualités



Les jeunes à la Gaité lyrique à Paris, en décembre 2024. Crédit : DR

Paris : la justice ordonne l'évacuation des 300 mineurs isolés qui occupent la Gaité Lyrique

Par [La rédaction](#) Publié le : 13/02/2025

Le juge des référés du tribunal administratif de Paris a ordonné jeudi, et dans un délai d'un mois, l'évacuation des 300 jeunes migrants mineurs qui occupent le théâtre de la Gaité Lyrique depuis la mi-décembre 2024. Les justifications de l'expulsion reposent sur des "risques sanitaires" liés à la promiscuité et des risques d'incendie.

Saisi par la ville de Paris, propriétaire du théâtre, le juge des référés du tribunal administratif de Paris a estimé jeudi 12 février que l'occupation illicite des locaux de la Gaité lyrique était dangereux. Ce squat "fait courir aux jeunes majeurs un risque élevé en cas d'incendie, ainsi qu'un risque sanitaire lié à la promiscuité et un risque de troubles à l'ordre public", [peut-on lire dans un communiqué](#).

Le tribunal ajoute que l'occupation empêche également le bon fonctionnement du théâtre, qui a été contraint d'annuler ou de reporter ses manifestations.

Depuis le 10 décembre, environ 200 mineurs isolés - aussi appelés mineurs non accompagnés (MNA) - ont investi les locaux de la salle culturelle, située dans le 3e arrondissement de Paris, avant d'être rejoints par plus d'une centaine d'autres jeunes.

Les salariés de la Gaité Lyrique se sont toujours dits sensibles à la cause de ces jeunes sans-abri - surtout en plein hiver. David Robert, porte-parole du théâtre, avait déclaré qu'il était "impensable, au risque de les mettre en danger, de rejeter ces personnes à la rue, au milieu du mois de décembre, alors que les températures avoisinent 0°".

Mais les salariés de la Gaité lyrique appelaient aussi à "une résolution rapide de la situation" en raison de l'inadaptabilité du lieu. "La Gaité Lyrique n'est pas un centre d'hébergement d'urgence. Dans les espaces occupés, les conditions sanitaires se dégradent de jour en jour tandis que les tensions et les risques ne cessent de croître", ont aussi déclaré dans un communiqué les salariés.

A lire aussi

[La France condamnée par la Cour européenne des droits de l'Homme pour "absence de protection" d'un mineur isolé](#)

La Gaité lyrique s'inquiète aussi de son état de santé financier. David Robert avait expliqué la perte de "plusieurs centaines de milliers d'euros" en raison de l'annulation d'événements privés et publics depuis le début de l'occupation. Les salariés ont aussi alerté sur la menace qui pèse sur leur projet artistique, avec "la mise en place du chômage partiel".

"Nous appelons donc à l'urgence d'une résolution rapide"

Le lieu avait donc demandé l'aide la Ville. "Si nous croyons en la résolution de cette occupation par les autorités, il est nécessaire que cela se fasse sans plus attendre [...] Nous demandons à la Ville de Paris d'affirmer son soutien envers [les] salariés afin d'assurer la pérennité [du lieu]. Nous appelons donc à l'urgence d'une résolution rapide de la situation par une mise à l'abri des jeunes", ont encore écrit les salariés dans le communiqué.

A lire aussi

[Protection de l'enfance : les mineurs isolés étrangers toujours dans l'impasse d'une prise en charge décente](#)

Paris avait déjà été confronté entre avril et juillet 2024 à l'occupation par des mineurs isolés d'un de ses lieux, [la Maison des Métallos, dans le 11e arrondissement](#). Ceux-ci avaient été relogés dans des gymnases, après un premier refus de réquisition du lycée Brassaï par la Région.

A l'hiver 2023, environ 200 jeunes isolés originaires d'Afrique de l'Ouest, avaient passé plusieurs nuits [dans le parc de Belleville, dans le nord de Paris](#).

L'hébergement des sans-papiers relève des compétences de l'État et pas de la Ville de Paris. Les jeunes étrangers [dorment généralement sur les trottoirs](#), faute de mieux, quand des gymnases parisiens ne leur sont pas proposés. Parmi eux se trouvent des nouveaux arrivants mais surtout des jeunes en recours - c'est à dire refusés par un département car considérés comme majeurs mais faisant appel de cette décision. En attendant la réponse d'un juge pour enfants, ils restent à la rue.